

La Suisse, le Brexit et l'UE : une solution commune? : A la recherche d'une sortie par le haut de l'imbroglie européen

Autor(en): **Guyaz, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2016)**

Heft 2134

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1023460>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'instauration d'une société à [2'000 watts](#) (consommation annuelle par personne, y compris l'énergie grise utilisée par les producteurs), a pris la précaution de soumettre cette exigeante option à l'approbation des citoyens. A trois contre un, ils ont dit oui le 30 novembre 2008 à un objectif qui les concerne tous en leurs

différentes qualités: propriétaire ou locataires, employeurs, employés ou indépendants, consommateurs et usagers. Leurs efforts conjoints pourraient atteindre l'objectif visé d'ici 2050.

Prudemment, le Conseil fédéral, dans sa [Stratégie pour le développement durable 2016-2019](#), inscrit la

stabilisation du besoin en énergie primaire à 2'000 watts par personne dans une perspective internationale et à long terme, comportant deux premières étapes de réduction sensible d'ici 2020 et 2035.

Ainsi va la transition, programmée à grande échelle dans l'espace et le temps.

La Suisse, le Brexit et l'UE: une solution commune?

A la recherche d'une sortie par le haut de l'imbroglio européen

Jacques Guyaz - 13 septembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29853>

Depuis la votation du 9 février 2014 sur la gestion de l'immigration, la recherche d'une meilleure solution institutionnelle entre la Suisse et l'Union européenne a trouvé une nouvelle actualité. Ces réflexions sont surtout le fait de milieux pro-européens, mais n'ont guère d'impact sur le débat politique centré autour de la mise en œuvre pour le 9 février 2017 de l'[article 121a](#) de la Constitution fédérale.

A l'inverse, après le Brexit, la nécessité d'une nouvelle architecture institutionnelle entre la Grande-Bretagne et l'Union européenne apparaît de plus en plus indispensable pour éviter un enlisement des négociations sur les modalités du retrait britannique dans d'innombrables discussions sectorielles.

Pourtant rien ne se dessine

vraiment, ni en Suisse, ce qui est assez logique au vu des incertitudes totales qui entourent l'échéance du 9 février 2017, ni en Grande-Bretagne, avec des élites imprévoyantes et totalement prises de court. C'est le mérite de la [Fondation Bruegel](#), un institut de recherche de Bruxelles, de sortir de cette paralysie intellectuelle pour présenter une [solution originale](#) et intéressante, dont bien sûr rien ne dit qu'elle sera retenue, mais qui ouvre des pistes stimulantes.

Les auteurs de l'étude se réfèrent à la situation actuelle de la Norvège et de la Suisse face à l'Union européenne, écartant d'emblée toute reprise de l'une ou l'autre formule par la Grande-Bretagne.

L'option norvégienne consiste, avec l'Espace économique

européen que la Suisse a refusé en 1992, à se tenir dehors tout en reprenant la totalité des directives européennes et en acceptant la libre circulation des travailleurs, ce qui se révèle totalement contraire au vote de l'électorat britannique.

L'option helvétique est sans doute inacceptable pour l'Union, car elle reviendrait à autoriser la Grande-Bretagne à picorer (*cherry-picking* dans le texte) dans les domaines où elle jugerait un accord favorable pour elle. Cette simple mention dans un document dont aucun des cinq signataires n'est suisse montre *a contrario* l'habileté dont nos diplomates ont su faire preuve dans la négociation des accords bilatéraux.

Le travail de la fondation Bruegel fait le constat d'un double rejet de la part de

l'électorat britannique, celui d'une souveraineté supranationale symbolisée par la Cour européenne de justice ou par le Parlement européen et, bien sûr, celui de la libre circulation des travailleurs. Un autre constat souligne la nécessité de parvenir à un accord favorable pour les deux parties. Au-delà des effets de manche, personne n'a intérêt à un affaiblissement du Royaume-Uni ni de l'Union européenne.

L'étude propose donc la création d'un «*partenariat continental*» entre la Grande-Bretagne et l'Europe. Le cœur de cet accord consisterait en la création d'un «*marché profondément intégré*». Aujourd'hui le marché de l'Union européenne est basé sur les «*quatre libertés*» de circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Le «*marché profondément intégré*» est basé sur l'absence de tarifs douaniers, accompagné de règles et de normes communes, de mécanismes de suivi, d'un contrôle de la concurrence et des aides d'Etat, ainsi que d'une contribution aux biens publics partagés à travers une

participation au budget de l'UE.

Il n'est donc plus question de libre circulation des personnes. En revanche, un «*certain degré de mobilité de la main-d'œuvre*», pour reprendre les termes de l'étude, paraît indispensable et devra donc être négocié. Le maintien de la participation de la Grande-Bretagne à un certain nombre de politiques communes pourrait également figurer dans ce partenariat continental. Aux yeux de la fondation Bruegel, d'autres pays pourraient rejoindre ce partenariat continental, ce qui leur éviterait ainsi une adhésion à l'Union européenne. La Turquie est citée tandis qu'un tel dispositif pourrait intéresser la Norvège ou la Suisse, même si les auteurs ne les mentionnent pas explicitement.

La Suisse et l'UE avaient initié avant même le vote du 9 février 2014 des [négociations institutionnelles](#) en vue de parvenir à une application et à une interprétation homogènes des accords bilatéraux. Il s'agit également de définir une procédure pour régler les

différends et pour adapter les accords bilatéraux au développement de l'acquis de l'Union européenne. Le département fédéral des affaires étrangères précise bien qu'il est exclu pour la Suisse de créer des institutions à caractère supranational. Il n'y a là rien qui exclurait un rapprochement de la Suisse à ce projet de partenariat continental.

La proposition de la fondation Bruegel ne sera évidemment pas appliquée telle quelle; elle ne le sera même peut-être pas du tout, mais elle a le mérite d'ouvrir un débat aujourd'hui inexistant. Elle n'est pas seulement une réflexion abstraite d'experts et de professeurs. Parmi les cinq signataires figurent Norbert Röttgen, qui préside la commission des affaires étrangères du Bundestag, et Paul Tucker, gouverneur adjoint de la Banque d'Angleterre de 2009 à 2013. La Suisse, ses diplomates et ses médias, ont tout intérêt à suivre de près ces débats pour éviter de se retrouver dans quelques années, une fois de plus, en porte-à-faux avec ses citoyens.

Taxation de la plus-value: les cantons manquent le coche

LAT: au-delà des effets financiers, c'est l'amélioration des conditions d'urbanisation qui est en jeu

Michel Rey - 15 septembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29866>

La mission de planification et d'aménagement du territoire

incombant aux autorités crée inévitablement des avantages

et des inconvénients pour les propriétaires concernés.